



Durée : 12h

- Les 26, 27, 28 avril 2023
- Les 19, 20, 21 Juin 2023

De 08h à 12h



INTER : 50 000 CFP p/p



Profil participant

Chef-fe d'entreprise,
Responsable du personnel,
Encadrement,
Assistant-e RH.

Aucun pré requis n'est
demandé.



Modalités d'évaluation :

Évaluation sous forme de
QCM en pré et post
formation ; quizz ; travaux
pratiques en sous-groupe



Profil intervenant

Formatrice et consultante
en Ressources Humaines,
Séverine apporte son
savoir-faire basé sur plus
de 20 ans d'expérience, en
entreprise puis à la tête de
son cabinet de conseils.
Séverine intervient pour
Scienteo en droit du travail
et dans toutes les
dimensions RH.

Agrément n°2020/0521



Sophie / Sylvie

Tel. 410 400

Info@scienteo.com

s.molinier@scienteo.com

Droit

Mettre en place le RGPD dans mon service RH

Objectifs

- Comprendre les enjeux du RGPD et ses conséquences sur le fonctionnement de l'organisation
- Connaître le cadre réglementaire et les principes de la mise en conformité RGPD
- Être capable de recenser, d'analyser et mettre en forme des fiches de traitements pour les données traitées par le service RH.

Déroulé pédagogique

✦ Les enjeux du RGPD et les conséquences sur le fonctionnement de l'organisation

- Cibler les enjeux autour de la Vie Privée dans un monde connecté
- Comprendre le Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD ; champ d'application, acteurs impliqués – rôle du DPO – responsabilité du sous-traitant, obligations réglementaires liées...)
- Repérer les enjeux spécifiques pour l'entreprise (cibler les bénéfices de la démarche ; mesurer les risques et se préparer à un contrôle possible)
- Découvrir les principaux outils : Registre de traitements et AIDP – Analyse d'impacts

✦ Le démarrage de la conformité dans un service RH

- Recenser et différencier les traitements RH (énoncer les finalités des traitements, identifier qui a accès aux données personnelles, vérifier la sécurité des accès physiques et virtuels)
- Mettre en place les premières fiches du registre de traitement
- Identifier des pistes de mise en conformité (tenir compte des principes relatifs à l'information dans le cadre du RGPD ; spécifier les exigences liées au consentement des personnes concernées ; intégrer la transversalité des traitements)
- Elaborer un plan d'actions et en organiser le suivi

✦ La communication autour du projet RGPD

- Sensibiliser en interne : les IRP – Institutions Représentatives du Personnel et les salariés
- Sensibiliser en externe : les sous-traitants
- Documenter ou mettre à jour les processus et procédures liées